

Unedic : occupation réussie

samedi 5 mai 2007, par [ARTAUD Stéphanie](#), [BLONDIN Thibault](#) (Date de rédaction antérieure : 3 mai 2007).

Mardi 23 avril, le siège de l'Unedic, à Paris, a été occupé, afin de faire entendre les revendications des mouvements de chômeurs, précaires et intermittents.

Mardi 23 avril, aux alentours de 20 heures, le siège de l'Unedic a été pris d'assaut, rue de Reuilly à Paris. Différents collectifs et organisations étaient réunis pour cette action (AC !, Désobéissants, collectifs de sans-papiers, Coordination des intermittents et précaires, LCR...), tous unis pour que la question des chômeurs, précaires et intermittents s'invite au deuxième tour de l'élection présidentielle.

Dès l'entrée dans les locaux, Marc, un militant d'AC ! a été interpellé, avant d'être déféré dès le lendemain en comparution immédiate. Très rapidement, le dernier étage de l'immeuble est investi, là où se situe la salle de réunion dans laquelle toutes les conventions chômage Unedic de ces dernières années ont été signées. Le mercredi 24 avril après midi, une délégation a rencontré le directeur général de l'Unedic, Jean-Pierre Revoil. À cette réunion, la délégation a porté ses revendications : abrogation immédiate des protocoles de 2003 et 2006 régissant les annexes 8 et 10 de la convention Unedic, remise à plat du système d'assurance chômage, abandon du suivi mensuel obligatoire et de toutes les formes de contrôle des chômeurs, ouverture de négociations avec l'ensemble des concernés, indemnisation de chaque jour chômé à hauteur de 2,3 fois le Smic jour.

La délégation a surtout axé ses demandes sur certains chiffres que l'Unedic n'a, jusqu'à maintenant, jamais communiqués : angles morts statistiques entretenus, nombre de cotisants au régime d'assurance chômage ne parvenant pas à ouvrir de droits, répartition des radiés entre ex-indemnisés et non indemnisés. M. Revoil a indiqué qu'il transmettait nos propositions et nos exigences aux administrateurs de l'Unedic, Annie Thomas (CFDT), présidente de l'Unedic, et son vice-président, Denis Gautier-Sauvagnac (Medef), ainsi qu'au ministère de l'Emploi de Jean-Louis Borloo.

Pendant ce temps, de nombreuses personnes soutenaient l'occupation, au pied de l'immeuble. Comme réponse immédiate à ces revendications, le seul point d'eau qui alimentait le lieu d'occupation et l'électricité étaient coupés, alors que la température, ce jour-là, avoisinait les 30 °C. Cette attitude méprisante est à la hauteur des dernières réformes qui accentuent, chaque jour, la précarité de millions de travailleurs, alors que 80 % des embauches se font en CDD. En l'absence de plein-emploi, les revendications portent sur l'adaptation des droits à cette situation et le retour, pour les intermittents, aux 507 heures sur douze mois pour douze mois d'indemnisation.

Au bout de 45 heures, les derniers occupants ont été violemment expulsés par les gardes mobiles, deux personnes étant conduites à l'hôpital. Après un contrôle des papiers, tous furent relâchés. Le soir même, l'Unedic, par l'entremise de sa présidente (CFDT), annonçait son intention de porter plainte pour entrave aux versements des allocations de leurs « clients ».

P.-S.

* Paru dans Rouge n° 2204 du 3 mai 2007.